

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1875.

Chronique générale.

LA JUSTICE MILITAIRE ET LA COMMUNE.

Le rapport du général Appert sur les opérations de la justice militaire, relatives à l'insurrection de la Commune, a été distribué à la Chambre.

Nous n'avons pas à revenir sur le récit de faits que tout le monde connaît ; mais nous devons donner à nos lecteurs un aperçu sommaire de cette œuvre de la justice, une des plus longues et des plus importantes de notre histoire judiciaire.

47,273 individus ont été jugés par les conseils de guerre, dont 874 femmes et 544 enfants.

Sur ce nombre, 43,450 ont été condamnés, soit aux travaux forcés, soit à la déportation, soit au bannissement, soit à la prison, suivant la nature des crimes. 56 enfants ont été envoyés dans des maisons de correction. Mais parmi ces 43,450 condamnations il faut en compter 3,313 qui sont prononcées par contumace contre des gens en fuite.

Il y a eu 95 condamnations à mort, sur lesquelles 9 seulement ont été exécutées ; les autres ont été commuées en diverses peines par la commission des grâces. Parmi les contumax, il y a 475 condamnations à mort, sur lesquelles la commission n'a rien décidé ; d'après les lois de procédure pénale, elles sont maintenues jusqu'au moment où les condamnés viendront purger leur contumace.

Ainsi, sur les 47,273 individus déferés aux conseils de guerre, on n'en a condamné que 43,450, c'est-à-dire moins d'un tiers. Parmi les autres, 18,930 ont été rendus à la liberté par ordonnance de non-lieu ; beaucoup sont en fuite en l'étranger ; 738 sont

morts en prison pendant le cours de l'instruction, et enfin 1,891 ont été graciés.

Dans le nombre des condamnés on compte 7,460 repris de justice !

Les professions qui ont fourni le plus de soldats à la Commune sont celles des ouvriers en bois, en pierre et en fer.

Quant aux hommes de lettres et aux médecins, on en trouve 275 qui ont exercé diverses fonctions dans ce gouvernement révolutionnaire ; 746 individus sont classés comme ayant reçu une instruction supérieure ; et 10,554 savaient parfaitement lire et écrire.

Nous ne faisons qu'analyser ici les tableaux joints au rapport ; car nous ne pouvons insérer ce travail qui est trop considérable. Mais nous devons dire que ce rapport du général Appert est une œuvre remarquable qui résume parfaitement les faits et qui contient tous les documents nécessaires à la connaissance de cette formidable insurrection.

Parmi ces documents, nous trouvons une nomenclature assez curieuse des corps francs de la Commune :

Chasseurs de la Seine.
Chasseurs fédérés du 270^e bataillon.
Chasseurs à pied polonais.
Carabiniers volontaires de la 1^{re} légion.
Défenseurs de Paris (compagnie).
Turcos de la Commune.
Éclaireurs de la garde nationale.
Éclaireurs de l'état-major de l'Hôtel-de-Ville.
Éclaireurs Bergeret.
Éclaireurs de Neuilly.
Éclaireurs du général Eudes.
Enfants de Paris.
Enfants du Père Duchêne.
Francs-tireurs de Paris.
Francs-tireurs de la République.
Francs-tireurs du 12^e arrondissement.
Francs-tireurs de la Commune.
Fédération artistique.
Guérillas de la 49^e légion.
Légion Alsacienne-Lorraine.
Francs-tireurs de la 44^e légion.

Légion Lorraine-Alsacienne.
Légion fédérale belge.
Légion italienne.
Légion des Enfants perdus.
Lascars.
Mobilisés de Seine-et-Oise.
Tirailleurs éclaireurs.
Tirailleurs de la Marseillaise.
Tirailleurs de la Commune.
Vengeurs de Paris.
Vengeurs de Flourens.
Vengeurs de la République.
Volontaires de la colonne de Juillet.
Volontaires de Montrouge.
Volontaires du colonel l'Enfant.
Zouaves de la République.
99^e bataillon (Vincennes).

Un certain nombre de femmes figuraient parmi les prisonniers.

La plupart de celles arrêtées immédiatement après la chute de la Commune avaient été conduites à Versailles et renfermées, au nombre de 700 environ, soit dans la prison des Chantiers, soit dans la maison de correction civile ; à la suite de nouvelles arrestations, les prisons de Paris en reçurent encore près de 400, dont la préfecture de police réclama bientôt le transfèrement sur Versailles.

Mais le dépôt des Chantiers, où elles auraient pu être logées, dut être évacué pour recevoir les prisonniers de l'Orangerie. Le ministère de l'intérieur s'empressa d'offrir son concours et il mit successivement à la disposition de la justice militaire les maisons de correction de Rouen, Clermont, Arras et Amiens.

Les femmes détenues à Paris et dans le dépôt des Chantiers y furent donc transférées ; les enfants, provisoirement logés dans ce dernier dépôt et à la Lanterne, furent dirigés également sur Rouen.

De ces 850 femmes, 623 furent mises en liberté, soit après un interrogatoire sommaire, soit après une ordonnance de non-lieu.

Les enfants au-dessous de 16 ans furent classés ainsi :

1^o Les enfants qui avaient pris une part

effective à l'insurrection et qui avaient à leur charge de mauvais antécédents, ou déjà des condamnations judiciaires ;

2^o Les vagabonds sans famille, ou abandonnés par leurs parents, dont la culpabilité résultait surtout des circonstances de leur arrestation ;

3^o Ceux qui avaient pris une part peu définie à la lutte, pouvant n'avoir été poussés au mal que par la misère, et dont les antécédents étaient favorables ou insignifiants ;

4^o Ceux enfin qui, cédant à une curiosité instinctive, et ensuite à l'esprit d'imitation, s'étaient dérobés à la surveillance de leurs familles et avaient été arrêtés dans les rues ou pendant les perquisitions.

On lit dans l'Opinion nationale :

On prépare dans les bureaux du ministère de l'intérieur une circulaire qui sera adressée aux préfets pour faciliter l'application de la loi sur les élections sénatoriales. Déjà des difficultés ont surgi au sujet de l'article 6 de cette loi, aux termes duquel tout électeur a la faculté de prendre dans les bureaux de la préfecture copie de la liste des conseillers municipaux des départements.

Certains préfets, notamment ceux de l'Ain et du Finistère, prétendent que cette faculté n'est accordée que pendant la période électorale et ont refusé de donner communication des listes dont il s'agit.

Si nous sommes bien informé, la circulaire projetée, entre autres dispositions interprétatives de la loi, tranchera la question que nous venons d'indiquer, dans un sens contraire aux prétentions des préfets de l'Ain et du Finistère.

M. le ministre de l'intérieur s'occupe déjà, nous assure-t-on, de préparer sa candidature à la présidence du Sénat, et ses amis font comprendre aux bonapartistes que si les sénateurs dévoués à l'empire apprécient l'honneur d'être présidés par M.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DE LOUIS BOURACAN.

I.

Le père de Louis Bouracan était un vieux joueur endurci ; Louis Bouracan était un jeune ivrogne de la plus belle espérance. Voilà une jolie famille ! Louis Bouracan faisait partie de la Société du coude en l'air, qui tenait ses séances le lundi, et souvent le mardi, chez les cabaretiers, marchands de vin, gargotiers et autres empoisonneurs. Les membres de cette société d'intempérance étaient tous des scieurs ou des tailleurs de pierre, des maçons ou des ornemanistes du chantier Verdier. Après avoir fait ripaille pendant deux jours sur sept, ces aimables personnages arrivaient au chantier en s'étirant les bras, les yeux gros comme des œufs, le visage échauffé, le nez rouge, et se plaignant tous d'un certain malaise dans les cheveux. Ils étaient plus disposés à regagner leur lit et à boire de la tisane, qu'à manœuvrer la scie et le marteau.

Parmi des buveurs si distingués, Louis Bouracan trouvait encore moyen de se faire remarquer. Dans un concours d'ivrognerie entre la Société du coude en l'air et celle des Altérés (composée de charpentiers et de couvreurs), Louis Bouracan avait battu d'une demi-bouteille d'eau-de-vie le plus fort buveur des Altérés.

II.

Le père Bouracan, cocher chez le comte de la Rive, aurait pu mettre de l'argent de côté ; mais sa poche était percée. Il n'avait pas plus tôt touché ses gages qu'il courait les perdre dans un cabaret borgne où se réunissait, pour tricher au jeu, une société choisie de mauvais drôles, de voleurs de chiens et d'escrocs. Plus il perdait, plus il s'acharnait au jeu. Tous les joueurs sont comme cela.

La femme du cocher était morte de bonne heure, malheureusement pour son mari et pour son enfant. Abandonné à lui-même, comme un petit chien ou un petit chat, le petit Louis s'était élevé comme il avait pu, et il était devenu le plus bel ornement de la Société du coude en l'air.

Plusieurs fois, le vieux joueur, ayant perdu jusqu'à son dernier sou, vint s'adresser à son fils. Mais l'autre n'avait jamais d'argent à lui donner ; le marchand de vin savait bien pourquoi. Dans ces occasions, le père Bouracan se fâchait tout rouge, il traitait Louis de mauvais fils, et lui repro-

chait son ivrognerie en termes si durs, que si Louis n'avait pas été si bon garçon il lui serait peut-être arrivé de manquer de respect à son père.

Il aurait pu lui faire remarquer qu'un joueur n'est guère bien venu à sermonner un ivrogne, attendu que les deux font la paire ; qu'il y a une parabole de l'Évangile où il est parlé de certaines gens qui voient une paille dans l'œil du voisin, et qui n'aperçoivent pas une poutre dans le leur ; enfin une foule de choses qui auraient été vraies, mais déplacées, étant dites par un fils à son père. Louis laissait gronder l'orage et ne soufflait mot. C'était encore ce qu'il avait de mieux à faire.

III.

Un jour, ou plutôt un soir, que le vieux joueur était à son tripot, et s'efforçait, comme toujours, de rattraper son argent, il le rattrapa de telle façon qu'il vit partir jusqu'à sa dernière pièce de dix sous. Le voilà qui perd la tête et qui accuse, en grinçant des dents, son partenaire d'avoir triché.

Le partenaire se fâche, répond de gros mots ; des mots on en vient aux coups ; et, au milieu d'un fracas effroyable de tables renversées et de fenêtres mises en pièces, les comptes se règlent à grands coups d'escabeau.

L'adversaire eut le crâne quelque peu fendu ;

quant au cocher, il tomba avec je ne sais combien de côtes enfoncées, et les reins brisés.

Louis était au cabaret, en train d'entamer sa troisième bouteille, quand on vint le prévenir que son père était couché, mourant, dans un lit d'hôpital. Cette nouvelle le dégrisa ; car, malgré tout, il aimait son père. Il courut à l'hôpital, et y trouva le blessé entouré d'infirmiers, avec une sœur de charité à son chevet.

— C'est son fils, dit quelqu'un à demi-voix.

Et tout le monde s'écarta discrètement.

— Ah ! c'est toi, mon garçon, dit le vieux cocher d'une voix si affaiblie que Louis sentit le cœur lui manquer. Je suis bien bas. N'importe, je suis content de te voir, parce que... Quel mauvais père j'ai été ! Comme je t'ai mal élevé ; sois bon garçon, pardonne-moi.

— Ne dites pas cela, mon père, reprit le fils, dont la voix tremblait et qui faisait de vains efforts pour retenir ses larmes ; ne dites pas cela, vous... — Je dis ce qui est vrai, malheureusement... mais il y a autre chose. Penche-toi, mets ton oreille tout près de ma bouche ; personne ne doit entendre ce que j'ai à te dire... Bien !

Et il lui parla à voix basse ; à mesure que le mourant parlait, le scieur de pierre rugissait, palissait, et tremblait de tous ses membres.

— M'as-tu compris ? dit le père avec effort.

— Oui, mon père.

Buffet, ce dernier pourra bien contribuer, dans la mesure de ses forces, à faire de M. de Saint-Paul un vice-président du Sénat.

En attendant la réalisation de ces espérances, M. de Saint-Paul prépare sa candidature dans un de nos départements du Midi. Il se croit tellement sûr du succès, qu'il aurait déjà donné sa démission de directeur des forges de Liverdun. C'est peut-être vendre la peau de l'ours... On connaît le dicton.

Dans tous les groupes de l'Assemblée on se préoccupe de l'élection des 75 sénateurs laissés au choix de la Chambre.

D'après nos renseignements, M. le vice-président du conseil se serait laissé aller à exposer ses idées sur cette élection, au milieu d'un groupe d'intimes qui l'écoutaient avec toute la déférence due à un homme d'Etat, surtout lorsqu'il est au pouvoir.

M. Buffet serait d'avis de choisir la plupart des 75 sénateurs dans des catégories de députés, telles que celles des anciens ministres, des anciens ambassadeurs, etc. Il croit en outre qu'une vingtaine de sénateurs devront être pris en dehors de l'Assemblée. Au nombre de ces derniers, il désignait récemment dans les couloirs, qui ? MM. John Lemoine et Dalloz (sic).

On lit dans l'Univers :

Notre correspondant de Rome nous envoie les adresses des Provençaux et des Vendéens lues au Saint-Père le 14 novembre, la première par Mgr l'archevêque d'Aix, et la seconde par Mgr l'évêque de Luçon, ainsi que la réponse de Pie IX. Voici le discours de Sa Sainteté :

Les manifestations de la foi et les œuvres de la charité croissent tous les jours, en France spécialement ; les prêtres prient au pied des autels, les églises et les sanctuaires retentissent de la voix des peuples qui élèvent à Dieu des mains et des cœurs suppliants pour obtenir de lui les grâces dont nous avons tant besoin en des temps si troublés.

Et pourtant le fléau pèse encore sur l'Eglise ; et ses ennemis continuent obstinément à la persécuter, à l'opprimer, à la tourmenter.

Or, la longue durée de cette épreuve cruelle de l'Eglise semble, en certaines contrées du monde catholique, affaiblir les esprits et le courage de certains hommes, à ce point que, craignant que l'Eglise ne puisse supporter le poids de tant de malheurs, ils courbent le front devant les exigences injustes de nos persécuteurs.

Mais vous n'êtes pas ainsi, vous ; fermes et constants, vous montrez au monde que vous n'avez aucunement perdu ni la foi en Dieu, ni l'espérance de voir un jour le calme succéder à la tempête.

Maintenant je dirai à ces faibles : Qui êtes-vous pour prétendre connaître les voies secrètes de la Providence et savoir quand et comment finiront les châtements ? O enfants, leur dirai-je encore avec les paroles de saint François de Sales : Prenez garde ! le papillon, en voltigeant trop autour de la flamme,

peu à peu devient cendre : et ainsi celui qui, scrutateur indiscret, veut pénétrer trop avant dans les voies de Dieu et en connaître les directions, il sera abattu, écrasé, mis en cendre.

Il est donc nécessaire de rester fermes dans la foi, et de redoubler de confiance, même en face des apparences contraires.

Pour mieux démontrer ce que j'affirme, qu'il me soit permis de rappeler un fait des Ecritures Sacrées.

La ville de Jéricho avait comblé la mesure de ses iniquités. Cependant Dieu dans les décrets de sa justice avait écrit que cette ville devait être ôtée du nombre des cités qui étaient sur la terre. Appelant donc Josué, successeur du grand capitaine du peuple d'Israël, il lui ordonna de faire tuer aussitôt tous les habitants de Jéricho, et de réduire la ville même en cendres.

Josué obéit au commandement divin et il exécuta tout ce que Dieu lui avait prescrit. Ayant réuni les prêtres, il leur dit de prendre l'arche du testament et avec l'arche des trompettes dites du Jubilé, d'assembler le peuple en ordre et de les conduire comme en procession sous les murs de la ville coupable, en renouvelant plusieurs jours et dans le même ordre la marche prescrite. Le peuple armé venait donc en tête, suivait les prêtres avec les trompettes et l'arche du Seigneur, tandis que la population et la partie non armée de la multitude terminait le grand pèlerinage. La première marche fut exécutée dans cet ordre le premier jour et de même les jours suivants.

Mais après le premier, le second, le troisième et le quatrième jour, croyez-vous que les habitants de Jéricho, adonnés à tous les vices, pleins de toutes les iniquités, ayant vu se répéter la procession inutilement et sans aucun dommage pour eux ; croyez-vous que du haut de leurs remparts, regardés comme inexpugnables, ils ne se soient pas plu à critiquer, à tourner en dérision toute chose et l'arche et les prêtres, et les trompettes et le peuple, et les gens armés ? Croyez-vous que du côté même des israélites, parmi lesquels il s'en trouvait ayant la tête dure ; croyez-vous qu'il n'y en eût pas qui dirent entre eux : Mais à quoi servent ces marches infructueuses, qui ne terminent rien et rendent illusoire la conquête de Jéricho ?

Or, c'est précisément ce qui arrive de nos jours par l'œuvre de ceux qui, d'une part, imitent dans leurs vices les antiques habitants de Jéricho, et de l'autre les mauvais israélites dans leur défection. Les impies méprisent l'Eglise et ses rites, et ils proclament avec dérision que c'est un vrai fanatisme tout ce que nous savons et croyons être saint, salutaire et religieux. Les uns, comme les Hébreux, toujours défiants et ingrats, murmureraient peut-être sur l'inutilité de leurs marches autour des murs de Jéricho. C'est ainsi que les esprits faibles et ceux qui veulent vivre en paix à tout prix, voyant que la mauvaise direction de la société continue et ne donne aucun espoir de retour sur ses pas, s'unissent sans s'en apercevoir avec les premiers lorsqu'ils mon-

trient le désir de s'accommoder aux volontés des incrédules, cédant et concédant ce qui ne peut pas et ne doit pas être concédé.

Mais le septième jour étant arrivé et la marche autour des murs recommencée, à peine le peuple, conformément aux instructions reçues, fit-il entendre ses cris joints au son des trompettes sacerdotales, qu'ils ne purent manquer de jeter l'épouvante dans l'âme des aveugles habitants de Jéricho ; à l'instant les murailles tombèrent, et chacun entra dans la ville par l'endroit qui était devant lui : *Et ascendit unusquisque per locum qui contra se erat.*

Alors s'accomplit le grand massacre, et la cité fut réduite en cendres : les assiégés s'aperçurent, mais trop tard, qu'avec Dieu on ne plaisante pas et qu'on ne méprise pas impunément les cérémonies sacrées établies par Dieu même.

Et parmi les Hébreux, les âmes incertaines, basses et pusillanimes, s'aperçurent que perdre la confiance en Dieu est un crime. Cependant le massacre étant terminé, l'incendie consommé, Josué monta à cheval, et, inspiré de Dieu, il se tourna vers la cité, et prononça une épouvantable malediction, que je ne veux point répéter parce qu'elle est vraiment terrible, contre quiconque voudrait réédifier en ce même lieu la cité détruite.

Très-chers fils, vénérables frères, puisque vous vous trouvez à Rome, permettez que votre Père dépose dans votre cœur l'amertume qui afflige son propre cœur. Souvenez-vous que dix-neuf siècles environ sont déjà passés depuis que S. Pierre, prince des apôtres, a mis le pied dans cette ville. Souvenez-vous qu'il entra dans cette forêt, comme dit S. Léon, où l'on entendait le mugissement du taureau et le rugissement du lion et le sifflement du serpent. *Sylea frementium bestiarum.*

Maîtresse de tant de nations, Rome avait ajouté à ses vices ceux de tous les peuples conquis. Malgré cela, l'apôtre, avec l'assistance de Dieu, planta dans ce centre du paganisme le fondement de la religion du Christ, la croix, et l'arrosa de son sang.

Trois siècles de persécution et des milliers de martyrs furent nécessaires pour substituer la croix aux divinités mensongères. Rome païenne, cependant, eut sa malediction et fut détruite. Ce qui reste de cette Rome, ce sont les fragments qui se présentent à l'érudition de l'archéologue et à la curiosité des voyageurs.

Et maintenant, que voudrait-on ? On voudrait ramener la chère Rome chrétienne à la Rome des Césars idolâtres, à la Rome païenne. Et, si ce n'est point une Rome païenne, ce sera certainement une Rome incrédule. On voudrait substituer à la religion la raison. On voudrait en substance détruire tout ce qui fut planté par l'apôtre saint Pierre et par la multitude immense de martyrs qui de leur sang ont rendu précieuse le sol de Rome chrétienne.

N'est-ce donc pas vrai ? Les profanations que je vois tous les jours de mes yeux dans cette ville sainte, capitale du monde catholique, sont si grandes et si nombreuses ; si grandes et si nombreuses sont les spolia-

tions qui s'accomplissent, ainsi que les efforts qui se font pour la corruption de la jeunesse, que désormais il n'y a plus de doute sur le but arrêté de détruire le catholicisme dans son centre.

Et toutefois l'hypocrisie qui accompagne cette persécution non interrompue est telle, que l'on veut faire croire dans les pays lointains qu'à Rome tout est ordre, paix et tranquillité. Et tandis que la main sacrilège touche à tout ce qu'il y a de plus saint, de plus cher au Seigneur et à son indigne Vicaire, tandis qu'elle gâte toutes les institutions catholiques pour les détruire, on veut faire croire qu'à Rome tout marche régulièrement, et l'on veut se vanter de modération ; mais cette modération disparaît enfin, lorsqu'on voit la révolution italienne plier les genoux devant le plus puissant persécuteur de l'Eglise, faisant clairement connaître par cet acte que la fin que se proposent les deux persécuteurs est parfaitement la même, quoique les moyens soient en partie différents.

Ah ! que ceux qui tentent d'éclipser Rome chrétienne pour l'envelopper dans les ténèbres de l'incrédulité, pour élever Babylone sur les ruines de tout ce qu'il y a de sacré, sachent qu'ils poussent Dieu à renouveler contre eux les anathèmes et les maledictions tombées, il y a des siècles, de la bouche de Josué.

Et vous qui m'écoutez, très-chers fils et vénérables frères, élevez tous, avec ceux qui sont absents, élevez ensemble vos prières vers le Très-Haut, afin d'obtenir de sa grâce la force nécessaire pour surmonter les assauts de l'envie, de la calomnie et de toutes les embûches de nos ennemis, de telle sorte, que placés en face d'eux nous puissions, non-seulement les abattre, mais encore obtenir de Dieu de voir Rome chrétienne étendre de plus en plus sa souveraineté spirituelle.

Priez afin que cessent les causes qui ont obligé Dieu de prendre en main le fléau, à savoir les ingratitude des hommes oublieux de ses bienfaits sans nombre ; ingratitude qui n'existent que trop, hélas ! dans toutes les classes, même dans la classe de ceux qui portent gravé dans l'âme plus d'un caractère venant des sacrements.

Priez afin que ces causes disparaissent, nous puissions voir cesser leurs effets et mériter, au lieu des châtements, les bénédictions de la paix : paix avec Dieu, paix avec les hommes, paix avec nous-mêmes, et qu'ainsi cette Eglise militante, dans laquelle nous vivons, puisse peu à peu entrer triomphante dans le ciel.

Mon Dieu, bénissez nos vœux ! Vous voyez les intentions de ces bons chrétiens : Vous voyez les intentions de votre indigne Vicaire. O mon Dieu, souvenez-vous de nous et ayez pitié : *Et nunc Domine, vous dirai-je avec les paroles d'Esther, miserere populi tui, qui volunt nos inimici nostri, perdere et hereditatem tuam delere.* Ayez donc compassion de nous, Seigneur, et donnez-nous comme gage votre bénédiction. Bénissez votre indigne Vicaire, bénissez ces vénérables évêques qui sont devant moi, leur diocèse et leurs diocésains.

Oui, chers enfants, j'éleve mes mains et je vous bénis au nom de Dieu. (Aux Provençaux.) Que saint Lazare, votre protecteur et l'ami de Jésus-Christ, fasse que vous deveniez tous de vrais amis de cet Ami tout-puissant et tout bienfaisant. (Aux Vendéens.) Que Marie très-sainte de l'Assomption, titulaire de votre église, du haut de son trône de gloire, vous assiste et vous fortifie, en sorte que la Vendée, si renommée et si constante dans ses principes saints, se garde toujours fidèle, afin d'être jugée digne de plus grandes mémoires.

Je prie Dieu de vous accompagner dans votre retour et je vous rends grâce pour tout ce que vous avez fait en affrontant les fatigues d'un si long voyage. Je vous bénis dans la vie et dans ce retour à votre patrie ; je vous bénis dans la mort, afin que vous soyez dignes à l'heure dernière de remettre vos âmes dans les mains de Dieu.

Benedictio Dei, etc.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On mande de Berlin au Times que si la cour criminelle n'annule pas le jugement rendu contre le comte d'Arnim et que le comte ne retourne pas en Prusse de son plein gré pour subir sa peine, on demandera

— Feras-tu ce que je t'ai demandé ?

— Je le ferai.

— Je meurs plus tranquille. Tu es un bon fils ; pardonne-moi et souviens-toi.

IV.

Les camarades de Bouracan furent étonnés du changement qu'ils remarquèrent en lui. Mais ils se dirent, en secouant la tête :

— C'est la mort du bonhomme qui l'a bouleversé.

Et on laissa passer une quinzaine sans rien lui dire.

Le premier qui lui parla de retourner au cabaret fut tout surpris de l'entendre répondre d'un ton doux, mais ferme :

— Merci, je ne peux pas !

— Est-ce que ton père t'a fait promettre de n'y pas revenir ?

— Non, répondit-il en rougissant ; mais, bien vrai, mon vieux, je ne peux pas ! Encore une fois, merci !

Cette réponse, rapportée à la première réunion de la Société, fit scandale. Les exaltés ne parlaient de rien moins que de mettre Louis en quarantaine.

Un vieux maçon, qui depuis trente ans se grisait chaque semaine avec un ferme propos de se corriger à partir du lundi suivant, se leva de sa chaise.

Il avait une petite figure ratatinée qui paraissait avoir été taillée dans un marron d'Inde et placée ensuite par mégarde sur son corps d'Hercule, si peu de cheveux sur la tête que ce n'était pas la peine d'en parler, et pas du tout de barbe. Son costume se composait d'un pantalon d'artilleur et d'une tunique de fantassin ; ces deux objets de toilette étaient arrivés au dernier degré de la décrépidité. Ce bonhomme donna un grand coup de poing sur la table pour réclamer le silence ; mais cela ne suffit pas.

— Eh ! cria-t-il aussi fort que s'il était perché au quatrième étage d'une maison en construction, et qu'il eût besoin d'avertir le goulart de monter du mortier.

On se tut, et il dit :

— Qui est-ce qui parle de quarantaine ? Est-ce que Bouracan s'est montré mauvais camarade ?

Les uns crièrent oui, les autres braillèrent non ; un troisième parti hurla n'importe quoi, afin de faire le plus de bruit possible.

— Refuse-t-il de donner un coup de main aux camarades pour retourner les pierres, ou charger les camions, ou quelque chose comme cela ?

A la droite de l'orateur se tenait accroupi sur un tabouret un méchant petit manœuvre, rageur comme tous les roquets, avec de mauvais yeux obliques et étroits, les cheveux coupés ras, beaucoup de taches de rousseur, et un véritable museau

de renard. Le roquet cria d'une voix aigre :

— Il ne manquerait plus que cela !

— Clos ton bec ! dit le vieux maçon.

Et pour être plus sûr que le bec en question serait clos, il emprisonna dans sa grande main le nez et le menton du rousseau, qui se trouva muselé du coup.

Les autres se regardèrent, et finirent par convenir que Bouracan n'avait jamais refusé de donner un coup de main à un camarade.

— Suffit ! reprit le vieil ivrogne. Alors il n'y a qu'à le laisser tranquille. Liberté pour tout le monde ! S'il n'aime plus le vin, c'est un grand malheur pour lui ; mais il est libre de ne plus boire.

Puis, clignant un œil pour se donner un air fin, le maçon ajouta :

— Nous sommes de taille à boire sa part ; le diable n'y perdra rien. A la vôtre !

Et, levant le coude à la hauteur de l'épaule, il avala le contenu de son verre avec une remarquable précision. Les autres l'imitèrent. Puis on demanda des œufs durs et des harengs saurs, parce que la soif commençait à s'éteindre, et l'incident fut vidé.

On laissa Louis suivre tranquillement la nouvelle voie où il semblait devoir s'engager.

(La suite au prochain numéro.)

peut-être au gouvernement suisse l'extradition. Le crime d'un serviteur du gouvernement, condamné pour détournement de pièces officielles, tombe clairement sous les dispositions du traité d'extradition existant entre la Suisse et l'Allemagne. Mais, comme il est possible que le gouvernement suisse considère la conduite du comte d'Arnim comme délit politique, il pourrait se retrancher derrière cette considération pour refuser l'extradition.

Le Times publie la lettre suivante du comte d'Arnim, datée de Vevey, le 12 novembre :

« Désirant rectifier quelques erreurs de l'article du Times du 11 novembre, je ne puis attendre jusqu'à ce que l'auteur de cet article ait lu lui-même la brochure dont il parle, et je déclare de la manière la plus solennelle :

1° Que depuis ma nomination au poste d'ambassadeur à Paris, je n'ai eu aucune conversation avec l'impératrice sur aucun sujet religieux ou politique, et que l'impératrice ne m'a jamais donné l'ordre de lui adresser aucune lettre ni aucune communication. Je lui ai écrit, mais elle n'a jamais condescendu à m'écrire. Je n'ai jamais eu occasion de lui donner aucune information directe ni indirecte. J'ignore totalement les faits dont M. de Bismarck peut avoir déduit la conviction qui lui fit dire ce qu'il m'a dit sur ce sujet.

2° Je n'ai jamais envoyé aucun rapport, lettre ni autre information que par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, et l'influence illégale dont le grand chancelier s'est plaint le 19 juin 1873, n'a jamais existé. Je ne me suis jamais opposé, en connaissance de cause, à sa politique. »

Le Daily Telegraph publie la dépêche suivante, datée de Vienne :

Il circule ici de nouveaux bruits alarmants relativement à la question d'Orient. On affirme que le comte de Beust contre-carre la politique du comte Andrassy et essaie de détacher l'Autriche de la triple alliance, dans l'intention de la remplacer par une combinaison plus favorable à l'Angleterre.

Vienne, 19 novembre.

Le baron Hubner va à Constantinople en qualité d'ambassadeur.

SUISSE.

On écrit de Berne, 18 novembre :

Le gouvernement de Berne vient de donner des ordres aux préfets du Jura pour surveiller la rentrée des prêtres exilés. Les préfets sont tenus d'interdire aux ecclésiastiques signataires de la protestation de février 1873 toutes fonctions religieuses et célébration de culte, soit dans les églises, soit dans des locaux privés (maisons particulières), aussi longtemps que ces ecclésiastiques n'auront pas livré une déclaration attestant qu'ils se soumettent aux institutions de l'Etat et aux édits de l'autorité civile (à la loi schismatique sur les cultes ? par exemple).

Les « réfractaires » devront être livrés sans indulgence et sans délai au juge de paix.

Le gouvernement recommande en outre aux préfets d'appliquer avec la plus extrême rigueur la nouvelle loi sur la police des cultes.

Le triomphe complet de la politique de Cartier, à Genève, dans les élections de dimanche dernier, marche de pair avec l'attitude toujours plus extrême du gouvernement bernois. Les uns et les autres semblent pouvoir compter sur la complicité du nouveau Conseil national. C'est dire que la crise religieuse en Suisse va monter à son apogée.

ESPAGNE.

Hendaye, 20 novembre.

Le Cuartel Real proteste contre l'interprétation donnée par les ennemis à la lettre du roi Charles VII à Alphonse XII. Il dément les propositions de paix, dont on voulait voir un indice dans ce document et affirme que le pays est plus que jamais décidé à continuer la guerre.

Quelques prisonniers pris devant Lum-bier sont arrivés à Estella.

Des troupes carlistes ayant passé l'Ebre

pendant la nuit se sont dernièrement emparés de 200 chevaux à Agoncillo.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi, vers 2 heures de l'après-midi, un triste accident est arrivé rue de Bordeaux. Le sieur Boulissière, garçon chez M. Bellanger, meunier au Moulin-du-Pré, commune d'Allonnes, ramenait du Pont-Fouard une charrette chargée de blé. Rue de Bordeaux, il crut utile de serrer ses cordes, et, dans cette opération, la tavelle en fer dont il se servait cassa. Boulissière roula sous sa voiture, et la roue gauche lui passa sur les deux jambes, qui ont été fracturées.

Relevé aussitôt et conduit chez M. Gouzé, boulanger, M. le docteur Bouchard lui a donné les premiers soins et l'a fait conduire à l'hôpital.

Les assises de Maine-et-Loire ouvrent aujourd'hui à Angers. Il y a dix-neuf affaires inscrites en rôle.

Celle de Massé, l'assassin de Noyant, est la dix-huitième et viendra à l'audience du mercredi 1^{er} décembre.

M^{rs} Affichard défendra Massé.

SQUELETTE VIVANT.

On lit dans le Patriote :

« Quelques étudiants de la Faculté de médecine d'Angers parcouraient les différentes baraques de la foire. Ils lurent sur l'une d'elles cette inscription : *Squelette vivant*. C'était de leur ressort, ils entrèrent.

« Ce qu'ils virent là les émut péniblement.

« Un jeune homme de dix-neuf ans, sorti depuis peu de l'hospice de Nantes, et n'ayant plus que les os et la peau, exposait au public ses membres complètement décharnés.

« Ils virent de suite que l'on exploitait la misère humaine; que ce jeune homme était atteint d'une maladie que l'on nomme le Diabète.

« Ils allèrent immédiatement trouver un de leurs professeurs, qui vint constater le fait et porta plainte à l'autorité municipale.

« Cette plainte fut entendue et la baraque fermée.

« Elle vient de se rouvrir, mais on n'y voit plus le pauvre souffreteux. Moyennant cinq centimes, les amateurs de ce genre d'exhibition peuvent y admirer seulement sa photographie. »

Si la photographie se voit à Angers, le vrai *squelette vivant* est exhibé depuis hier à Saumur.

Voilà une exploitation scandaleuse, et il n'est pas douteux que l'autorité supérieure ne l'interdise complètement, et ne fasse cesser cette promenade qui ne peut que hâter le dénouement d'une maladie terrible arrivée à sa dernière période.

L'Union libérale raconte que ces jours derniers toute la ville de Chinon était mise en rumeur par un fait étrange.

Un sieur Bassy, ancien professeur, se présente, armé d'un revolver chargé à six coups, devant M. Durand, curé de Saint-Etienne de Chinon. Bassy, tenant l'arme cachée sous son paletot, causa pendant quelques instants de choses indifférentes; puis il exhiba le revolver et en menaça M. Durand, s'il refusait de signer des billets qui lui étaient présentés par l'agresseur.

M. le curé saisit alors brusquement le bras de Bassy et fut maître de lui pendant quelques instants, le temps nécessaire pour que les vicaires pussent accourir à ses cris.

Bassy fut pris et écroué immédiatement à la prison de Chinon. La justice informe.

TOURS. — Nous trouvons dans le Journal d'Indre-et-Loire les détails suivants sur le ralié-papier de jeudi :

« Le départ a eu lieu sur la route de Montbazou, à la hauteur de Chambry; vingt-neuf cavaliers, qui s'étaient fait inscrire à l'avance, se sont immédiatement élancés en franchissant un des fossés de la route.

« Le parcours avait été tracé par M. le marquis d'Angosse, qui faisait ses adieux au 2^e chasseurs.

« L'arrivée a eu lieu également sur la

route de Montbazou, mais à un point rapproché de cette petite ville.

« Le train, très-sévère dès le début, a été maintenu jusqu'à l'arrivée, malgré les difficultés que présentaient le sol détrempé par les pluies, les nombreux accidents de terrain et les obstacles préparés dès la veille par M. d'Angosse qui a fait, comme toujours, preuve de ses rares qualités de sportsman.

« Sont arrivés : 1^{er}, M. de Vaalogé; 2^e, à une demi-tête, M. Deschènes, tous les deux écuyers de l'Ecole de cavalerie de Saumur. M. Boucard, ex-volontaire au 2^e chasseurs, a été classé 3^e.

« Les juges à l'arrivée étaient MM. Bérard et Melchior de la Béraudière.

« Cette réunion a clôturé brillamment la série d'épreuves de nos courses.

« Il est question pour le printemps de nouveaux et attrayants plaisirs. »

POITIERS. — La première réunion générale du Congrès météorologique de Poitiers a eu lieu vendredi soir, à huit heures, chez M. de Touchimbert, président de la Commission météorologique du département de la Vienne.

Seize départements étaient représentés à cette réunion, c'étaient : la Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, la Vendée, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, la Charente, la Haute-Vienne, la Vienne, l'Indre, la Sarthe, la Corrèze et la Creuse; la Gironde, qui doit devenir le centre d'une autre région, avait envoyé trois délégués.

M. Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris, présidait cette première séance, ainsi que la seconde qui a dû avoir lieu samedi, à trois heures, à la préfecture.

M. de Touchimbert, non content d'avoir déjà tant fait pour le Congrès dont il est l'instigateur, a tenu à donner l'hospitalité à M. Leverrier, qui doit rester à Poitiers jusqu'à la fin du Congrès.

LA SAINTE-CÉCILE.

C'est aujourd'hui, lundi 22 novembre, qu'a lieu la fête de sainte Cécile.

Le culte de sainte Cécile est général en France.

Pourquoi les musiciens ont-ils adopté sainte Cécile pour patronne?

Presque personne ne l'ignore.

C'est sur la foi des anciens actes de la sainte. Ses biographes racontent, qu'élevée dans le christianisme, au sein d'une famille pauvre, elle chantait les louanges de Dieu en s'accompagnant d'un instrument.

Donc, elle était musicienne.

De là l'origine de l'adoption que nos sociétés musicales ont réclamée de la bienheureuse.

Elles ne pouvaient se mettre sous un patronage plus auguste. Le nom de Cécile est synonyme de toutes les vertus.

Fortunat de Poitiers est le plus ancien des auteurs qui ait parlé de sainte Cécile. Dom Guéranger, le regretté abbé de Solesmes, nous a laissé un travail précieux sur la vie de la glorieuse vierge et martyre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 novembre 1875.

Versements de 58 déposants (3 nouveaux), 8,666 fr. 25 c.

Remboursements, 10,688 fr. 55 c.

Théâtre de Saumur.

LA DAME BLANCHE

DANS LE NOUVEAU THÉÂTRE DE SAUMUR.

La Dame blanche, que l'on nous offre ce soir même, a été le premier opéra joué dans le théâtre actuel. La représentation de cet ouvrage, en effet, eut lieu trois jours après l'inauguration de notre salle de spectacle. Depuis cette époque, le chef-d'œuvre de Boieldieu n'a été donné que quatre fois sur la même scène.

Voici, d'ailleurs, les dates des représentations de la Dame blanche, de 1866 à 1875, avec les noms des artistes chargés des principaux rôles :

1. Le 8 avril 1866 : MM. Berti (Georges Brown), Alzieu (Gaveston), Donval (Dickson), M^{mes} Labat (miss Anna) et Flachet (Jenny).

2. Le 17 juin 1866 : MM. Justin Née, Feilinger, Donval, M^{mes} Cazat et Justin Née.

3. Le 15 avril 1869 : MM. Muscadel, Vert, Poyard, M^{mes} Baudier et Flachet.

4. Le 9 mai 1870 : MM. Dekeghel, Bouchet, Saint-Martin, M^{mes} Muret-Mezery et Marie Bergamine.

5. Le 30 décembre 1872 : MM. Justin Née, Dangon, Boulengé, M^{mes} Emma Nelly et Valmont.

6. Enfin, ce soir, la pièce aura pour principaux interprètes MM. Biron, Degrave, Moreau, M^{mes} Victoria Papin et Mascart. — Les rôles secondaires de Marc-Irton, Gabriel et dame Marguerite seront remplis par MM. Duchâteau, Hennesse et M^{me} Debleye.

Tribunaux.

La cour d'assises de Loir-et-Cher a jugé, dans son audience du 13, une affaire qui présentait une singulière combinaison de drame et de comédie. Au commencement de 1875, un lieutenant d'un régiment de ligne, en garnison à Blois, M. Ménéstrier, recherchait en mariage la fille d'un habitant considéré de cette ville, M. Lemaître.

M. Lemaître est un bon père, un excellent homme, mais il a le goût contraire à celui de la grande duchesse de Gêrolstein, il n'aime pas du tout les militaires.

En dépit des représentations de ses parents, des sollicitations de sa fille et de sa femme, quelle que fût l'honorabilité du jeune officier, M. Lemaître refusa obstinément son consentement. — Toute la famille prit alors franchement parti contre ce père peu sensible, et ce fut, dit l'acte d'accusation, par le conseil même de tous les siens que M^{me} Lemaître eut recours au grand moyen des actes respectueux.

Ceci n'était pas fait pour calmer l'irritation de M. Lemaître; elle ne connut plus de bornes lorsqu'il apprit, un beau jour d'été, que M. Ménéstrier était parti pour la campagne du grand-père maternel de M^{me} Lemaître, en compagnie de celle-ci et de plusieurs membres de la famille! Il loua une voiture, courut après les fiancés, et lorsqu'il les eut rejoints, armé d'une forte canne et d'un revolver, il se livra à des violences répétées, scandaleuses, que son jeune et forcément respectueux adversaire eut grand peine à faire cesser.

Heureusement, depuis, M. Lemaître a compris ses torts; et, comme le seul moyen de les réparer était de consentir au mariage, il y a consenti. Aujourd'hui les époux sont heureux et la famille est unie.

Seul, le ministère public n'était pas satisfait; M. Lemaître a été traduit devant le jury sous l'accusation de meurtre, — il a été acquitté de ce chef, — et sous celle de coups et blessures volontaires. — A cet égard, le verdict a été affirmatif, mais mitigé par l'admission de circonstances atténuantes. — M. Lemaître est condamné à un mois d'emprisonnement.

Une affaire autrement grave vient de se dénouer devant la même cour d'assises de Loir-et-Cher. M. Quatrehomme, notaire à Lamothe-Beuvron, a été condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende pour détournements dont la somme s'élève à plus de 200,000 francs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 22 novembre 1875.

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Boieldieu.

Risette, ou les Millions de la Mansarde. comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Edmond About et Francisque Sarcey.

La Grammaire, vaudeville en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Labiche et Joly. — Joué par MM. SIMON et SYLVY.

ORDRE : 1^o Risette; 2^o La Dame blanche; 3^o La Grammaire.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

AVIS. — LA COLONIE DES INDES, RUE DE RIVOLI, 114, qui seule a le dépôt du véritable cachemire de l'Inde, pour robes et costumes, vient d'en recevoir un choix immense en uni, teintes nouvelles : ce tissu, souple et moelleux, coûte 7 fr. 25, 9 fr. 50, 11 fr. 30, et 14 fr. 35 en 125 de large. On en fait les plus jolies toilettes de la mode actuelle : tunique, polonaise, dolmans et costumes complets. Etant pure laine, il peut facilement se laver : avantage immense sur les cachemires ordinaires.

LA COLONIE DES INDES, maison de confiance, rue de Rivoli, 114, envoie échantillons et paquets FRANCO.

LA LOI ÉLECTORALE ET LE SCRUTIN.

Au moment où les élections des futures Assemblées vont être décidées par la discussion de la loi électorale, nous croyons utile de recommander à tous les éligibles et à leurs électeurs un petit volume que vient de publier M. R. LAMIRAULT, avocat, à la librairie ANDRÉ SAGNIER : *La loi électorale, le collège de département et le scrutin de liste.* (Prix : 1 fr.)

Bourré de faits historiques, contenant une foule d'aperçus nouveaux sur les antécédents du scrutin d'arrondissement et du scrutin de liste, ce volume est indispensable à tous ceux qui ne connaissent pas à fond les coulisses parlementaires de la France depuis 1789.

PAUL DURAND.

8^e année.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation

et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,774 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation et la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

« L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a immédiatement arrêté les vomissements et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En litres : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, chez M. d'Orléans; M. BASSON, successeur de M. TEXIER, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSEAU, maçons et épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	66	30	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	737	50	7 50	Canal de Suez, j. nov. 70.	688	75	8 75
4 1/2 % j. septembre.	96	»	» 50	Crédit Mobilier	187	50	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	695	»	10
5 % j. novembre.	104	»	» 25	Crédit Foncier d'Autriche	500	»	» 10	Société autrichienne, j. janv.	623	75	5
Obligations du Trésor, l. payé.	472	»	» 02	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	» 10	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	228	»	» 02	Est, jouissance nov.	567	50	2 50	Orléans	323	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485	»	» 02	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	957	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	318	»	»
— 1865, 4 %	499	»	» 01	Midi, jouissance juillet.	720	»	» 10	Est	318	»	»
— 1869, 3 %	350	»	» 02	Nord, jouissance juillet.	1187	50	2 50	Nord	323	»	»
— 1871, 3 %	330	»	» 02	Orléans, jouissance octobre.	982	50	3 75	Ouest	315	50	»
— 1875, 4 %	462	50	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	611	25	» 1 25	Midi	314	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	Deux-Charentes	391	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	» 05	Compagnie parisienne du Gaz.	1050	»	» 25	Vendée	227	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	493	75	» 01	Société Immobilière, j. janv.	27	50	» 7 50	Canal de Suez	518	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	» 05	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	315	»	» 05				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895	»	» 05								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 41 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir.
4 — 13 — — — express.
7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Avec jouissance de suite.

1^o Très-belle maison de campagne, dite les **Tourelles**, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villebriant, à un kilomètre de Saumur; onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2^o Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3; onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3^o Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4^o Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CURSIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M^r CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

AU DÉTAIL.

UNE MAISON A CHAMPIGNY

Joignant M. Roy,

Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour traiter, à M. TAVEREAU, géomètre-expert à Bagnoux, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (561)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gemmes.

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Prefecture de Saumur.

Etude de M^r SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le dimanche 28 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, à la ferme du Petit-Bien-Lui-Vient, commune d'Épieds, il sera procédé, par le ministère dudit M^r SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers appartenant à M^{me} veuve Martin-Guilloix et à ses enfants.

Il sera vendu :

Lit, armoire, table, draps, serviettes, nappes, linge, ustensiles de cuisine et de ménage, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Le 24 juin 1876.

GRANDE MAISON

Cour, remise, écurie,

Sur les Ponts, rues Royale et de l'Abreuvoir, n° 2.

S'adresser à M^{me} veuve MILLOCHEAU.

MAISON

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Située rue Royale, n° 1,

Occupée par M. Picherit-Dunan.

Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au-dessus, cuisine, cour, remise, grande cave et grand magasin.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE

DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLÈRE, à Saint-Florent. (128)

M. DARNIAULT-YVON, négociant en vins, invite à se faire connaître la personne qui a perdu un titre de 16,000 francs sur l'Etat.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

M^r SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

GODENÈCHE

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur.

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

Conditions avantageuses. (550)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confection, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébos, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°.

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le